

Le manifeste des douze (1940) **Présentation par Alya Aglan.**

L'indispensable :

" Le Manifeste des douze " est rendu public le 15 novembre 1940, quelques jours après le décret du 9 novembre 1940 du gouvernement de Vichy qui porte dissolution des centrales syndicales. Ce texte d'union CGT/CFTC, acte public d'opposition à la politique du gouvernement de Vichy, fait à la fois date dans l'histoire du syndicalisme français pendant l'Occupation et dans l'histoire du mouvement de résistance Libération-Nord, pour lequel il marque le commencement, avec la création du Comité d'études économiques et syndicales.

Pour en savoir plus :

La décroissance des effectifs syndicaux dès 1938-1939 a fait apparaître des organisations sur le déclin. Plus que la guerre elle-même, l'annonce de la signature du pacte germano-soviétique du 23 août 1939 a bouleversé profondément le paysage syndical. La CGT, qui était parvenue à maintenir en son sein deux courants à sensibilité politique antagoniste - les unitaires proches du Parti communiste et la tendance Syndicats, groupés autour de René Belin - implosait. Au lendemain de l'entrée des troupes soviétiques en Pologne, le 18 septembre, le Bureau confédéral vota l'exclusion de tous ceux qui refusaient de désavouer le Pacte.

L'unité de la CGT vola en éclats tandis que, le 26 septembre 1939, le gouvernement Daladier interdisait le Parti communiste. Cette scission syndicale est aggravée, le 15 juillet 1940, par le ralliement au gouvernement de Vichy de René Belin, le " dauphin " de Léon Jouhaux qui accepte de devenir le ministre de la Production industrielle et du Travail.

Robert Lacoste (CGT) et Christian Pineau (membre de la CGT, tendance Syndicats) sont les initiateurs du Manifeste. Le projet rédigé par Pineau, est destiné à réunir " un noyau de camarades décidés à respecter et à rappeler à ceux qui ne les respectent plus les véritables principes du syndicalisme français "(Christian Pineau).

Une affirmation constitue le centre de ce manifeste : le syndicalisme français est toujours vivant, il s'agit de redéfinir ses principes.

Le titre, qui fait écho au célèbre texte de Léon Jouhaux de 1937, Le syndicalisme français, ce qu'il demeure, ce qu'il doit devenir, inscrit le manifeste dans la pure tradition d'un syndicalisme qui proclame son autonomie par rapport aux formations politiques mais se déclare désireux de s'adapter aux événements.

La structure du texte épouse le raisonnement suivant : le syndicalisme actuel, pour évoluer de façon cohérente, ne doit pas " renier son passé " mais, dans le présent, réaffirmer les principes à l'origine de son existence pour pouvoir, de manière positive, se projeter en avant, vers ce qui doit être son avenir. Un tel postulat contient évidemment une critique implicite du gouvernement en place. La rédaction d'un tel texte constitue assurément un acte de courage allant au delà d'un " esprit d'opposition constructive "(Georges Lefranc).

Deux lectures du Manifeste peuvent être simultanément faites : l'une, conciliante, visant à gommer les allusions à peine voilées à des hommes ou à des décisions (Pétain, René Belin) ; l'autre, au contraire, en ferait un texte quasiment insurrectionnel. C'est en cela que réside l'extrême habileté de ses rédacteurs. Par leur action publique, les signataires s'avancent volontairement à découvert, mettant en avant leurs fonctions éminentes dans les structures syndicales récemment dissoutes. Il ne suffit pas de dénoncer mais de rallier le plus grand nombre possible d'opposants car, à l'automne 1940, les luttes syndicales internes sont

prédominantes par rapport à l'opposition au régime de Vichy. Dans ce sens, le Manifeste tient une place déterminante dans cette première phase de naissance de la Résistance, véritable compromis de circonstance entre la volonté de maintien d'une " présence " réelle et une critique virulente de l'état de fait existant.

Ce qui fait l'intérêt du texte, au delà de son caractère proprement historique puisqu'il cèle la première alliance des cégétistes et des chrétiens, est cette pratique du double sens que l'on peut rapprocher des procédés de camouflage, caractéristiques de l'action clandestine. Le simple rappel des buts assignés à l'action syndicale, à savoir une amélioration continue des conditions d'existence de la classe ouvrière peut paraître anodine alors que cette affirmation pose un bilan globalement positif de l'action syndicale passée. Elle permet aussitôt de rejeter la responsabilité " des désastres " subis par la France sur le patronat et de réclamer qu'une meilleure place soit faite aux groupements syndicaux. C'est aussi l'occasion de réaffirmer l'indépendance, toujours maintenue par Léon Jouhaux même à l'époque du Front Populaire, des syndicats vis-à-vis du pouvoir en place.

L'analyse du " présent " est l'occasion d'autocritiques dont la clarté n'échappe pas au lecteur attentif : " Quelle est la situation présente du syndicalisme ? Il faut avoir le courage de le reconnaître, les ouvriers, dans leur majorité, se désintéressent de leurs organisations dans la mesure où ils ont le sentiment que celles-ci ne leur apportent ni une idéologie satisfaisante ni un programme adapté aux circonstances ni une défense efficace de leurs intérêts professionnels. D'autre part, ils ne pourront reconnaître comme authentiquement ouvrières des organisations dont les chefs ne seraient pas librement choisis par eux et dont l'activité s'exercerait sous la tutelle de l'État. Il importe donc, si l'on veut regrouper les ouvriers autour de leurs syndicats :

- d'affirmer ou de réaffirmer les principes idéologiques du syndicalisme français
- de préciser les rapports qui doivent exister entre le syndicalisme et l'État
- d'établir le cadre dans lequel le syndicalisme devra évoluer et les méthodes qu'il peut employer " .

Ainsi se trouve définie l'orientation générale du texte.

Six principes essentiels du syndicalisme français sont exposés : il doit être anticapitaliste, subordonner l'intérêt particulier à l'intérêt général, il doit " prendre dans l'État toute sa place et seulement sa place ", il doit " affirmer le respect de la personne humaine, en dehors de toute considération de race, de religion ou d'opinion ", il doit être libre, " tant dans l'exercice de son activité collective que dans l'exercice de la liberté individuelle de chacun de ses membres " et enfin " il doit rechercher la collaboration internationale des travailleurs et des peuples ". Les responsabilités des " financiers ", " des Trusts internationaux, de grandes Sociétés anonymes ", en un mot, " le mur de l'argent " selon la terminologie du Cartel des Gauches, sont dénoncées : " Ils sont plus responsables de la défaite de notre pays que n'importe quel homme politique, si taré ou incapable soit-il " .

Les solutions proposées n'ont rien de nouveau : " Au régime capitaliste doit succéder un régime d'économie dirigée au service de la collectivité ", " le syndicalisme ne peut pas prétendre absorber l'État. Il ne doit pas non plus être absorbé par lui ", " l'État doit jouer son rôle d'arbitre souverain entre tous les intérêts en présence " .

La marque des auteurs du " Plan de la CGT " adopté par le Congrès confédéral de 1935 est très visible : " La lutte des classes, qui a été jusqu'ici un fait plus qu'un principe, ne peut disparaître que :

- par la transformation du régime du profit
- par l'égalité des parties en présence dans les transactions collectives
- par un esprit de collaboration entre ces parties, esprit auquel devra se substituer, en cas de défaut, l'arbitrage impartial de l'État " .

Christian Pineau et Robert Lacoste ont, en effet, fait partie de ce " brain-trust " réuni autour de

Léon Jouhaux dans le Bureau d'études économiques, crée le 13 mars 1934 par la Commission administrative de la C.G.T. pour élaborer et préciser les grandes lignes d'un " Plan de rénovation de l'économie ".

Le texte anticipe sur l'avenir, plaçant le respect de l'homme au centre de ses préoccupations, déclarant, par exemple : " En aucun cas, sous aucun prétexte et sous aucune forme, le syndicalisme français ne peut admettre entre les personnes de distinctions fondées sur la Race, la Religion, la Naissance, les Opinions ou l'Argent. Chaque personne humaine est également respectable. Elle a droit à son libre et complet épanouissement dans toute la mesure où celui-ci ne s'oppose pas à l'intérêt de la collectivité. Le syndicalisme français ne peut admettre en particulier :

- l'antisémitisme
- les persécutions religieuses
- les délits d'opinions
- les privilèges de l'argent.

Il réprovoque en outre tout régime qui fait de l'homme une machine inconsciente, incapable de pensée et d'action personnelles ".

La critique du fascisme, plus particulièrement sous la forme du national-socialisme, est tout à fait explicite. Il n'est pas donc anodin de signer, à cette date, une telle déclaration. Elle prend a posteriori un aspect clairvoyant voire provocateur et place d'emblée le combat sur le terrain de la lutte politique. Elle constitue à elle seule un acte de résistance au régime de Vichy, à l'occupation allemande et, de manière générale, à toute forme d'oppression.

" Le syndicalisme a été et demeure fondé sur le principe de la Liberté " est-il proclamé. " Il est faux de prétendre aujourd'hui que la défaite de notre pays est due à l'exercice de la liberté des citoyens, alors que l'incompétence de notre État-major, la mollesse de nos administrations et la gabegie industrielle en sont les causes intérieures ". La véhémence avec laquelle ce texte dénonce les responsabilités qui ont conduit le pays à la défaite est telle qu'elle justifie à elle seule le qualificatif de " Manifeste ".

En définitive, ce qui fait l'originalité du Manifeste, est qu'il reprend, par certains côtés, les efforts conciliants de formation d'une Union sacrée dans une France en guerre, se situant ainsi dans la continuité de la ligne tracée par Léon Jouhaux, tout en se plaçant, en même temps, en rupture totale avec les décisions collectives, dépassées par des initiatives individuelles convergeant en une volonté de renouer avec la tradition de lutte pour l'indépendance syndicale et de respect des droits humains.

On trouve parmi les douze signataires trois générations de personnalités syndicalistes. Le syndicalisme chrétien est représenté par trois éminents responsables (Jules Zirnheld, président de la CFTC, Gaston Tessier, secrétaire général, et Maurice Bouladoux, secrétaire adjoint). À leurs côtés, figurent neuf cégétistes : (Capocci, secrétaire général de la Fédération des Employés ; Chevalme, secrétaire général de la Fédération des Métaux ; Gazier, secrétaire de la Chambre syndicale des Employés de la Région Parisienne ; Jaccoud, secrétaire de la Fédération des Transports ; Lacoste et Neumeyer, secrétaires de la Fédération des Fonctionnaires ; Pineau, secrétaire de la Fédération des Employés Banque et Bourse ; Saillant, secrétaire de la Fédération du Bâtiment et du Bois ; Vandeputte, secrétaire de la Fédération du Textile) dont quatre de la tendance anticommuniste Syndicats (Vandeputte, Jaccoud, Pineau, Capocci).

Ce groupe de signataires - à l'exception de Jules Zirnheld qui meurt fin 1940 - poursuit son action en fondant le Comité d'études économiques et syndicales dont la façade légale abritera bientôt les activités du mouvement de résistance Libération-Nord.

Pour aller plus loin :

- ADAM Gérard, *La CFTC, 1940-1958. Histoire politique et idéologique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1964.
- AGLAN Alya, *La Résistance sacrifiée. Le mouvement Libération-Nord*, Paris, Flammarion, 1999.
- AGLAN Alya, LEFEBVRE Denis, *Christian Pineau de Buchenwald aux traités de Rome* Paris : Editions Bruno Leprince, 2004.
- ALLYN Gustave, *Le mouvement syndical dans la Résistance*, Paris, La Courtille, 1975.
- BOTHEREAU Robert, " Le syndicalisme dans la tourmente, 1940-1945. Récit rapide de temps qui nous furent longs ". Supplément à *Force ouvrière informations*, n° 173, août 1973, p. 20.
- BRANCIARD Michel, *Histoire de la CFDT, soixante-dix ans d'action syndicale*, Paris, La Découverte, 1990.
- DREYFUS Michel, *Histoire de la CGT*, Paris, Éditions Complexe, 1995.
- GAZIER Albert, " Syndicalisme et résistance ", *Nouvelle revue socialiste*, 9, 1975, p. 112-118.
- GEORGES Bernard, TINTANT Denise, RENAULD Marie-Anne, *Léon Jouhaux dans le mouvement syndical français*, 2 tomes, Paris, PUF, 1962-1979.
- LAUNAY Michel, " Les syndicats chrétiens et la Charte du Travail ", in *Églises chrétiennes dans la deuxième guerre mondiale*, Lyon, 1982, p.189-212.
- LE CROM Jean-Pierre, *Syndicats nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 1995.
- LEFRANC Georges, *Les expériences syndicales en France 1939-1950*, Paris, Montaigne, 1950.
- MARGAIRAZ Michel, TARTAKOWSKY Danielle, *Le syndicalisme dans la France occupée*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2008.
- PINEAU Christian, *La simple vérité*, Paris, Éditions Phalanx, 1983.
- PINEAU Christian, " Les mouvements " dans *Vie et mort des Français*, Paris, Hachette, 1971, p.293-324.
- ROBERT Jean-Louis (dir.), " Syndicalismes sous Vichy ", numéro spécial de la revue *Le mouvement social*, n° 158, janvier-mars 1992.
- SAUDEJAUD Carole, *Le syndicalisme chrétien sous l'occupation*, Paris : Perrin, 1999.
- TESSIER Gaston, " Le syndicalisme chrétien devant les récents événements ", *Droit social*, n° 1, janvier 1941, p.35-39.